

---

## Annexe IX

### Consultation par correspondance sur le projet de décision concernant l'ordre du jour de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2021)

#### 1. *Extraits du message envoyé aux membres du Conseil d'administration le 15 octobre 2020 en vue d'une prise de décision par correspondance sur plusieurs sujets*

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le Groupe de sélection tripartite a recommandé de soumettre à votre examen, par correspondance, les propositions suivantes:

- l'élection de M. Apurva Chandra (secrétaire au Travail au ministère du Travail de l'Inde) à la présidence du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat en cours, suite au récent départ à la retraite de son prédécesseur, M. Heeralal Samariya, qui avait été élu par correspondance le 31 juillet 2020. La nomination de M. Chandra par le groupe de l'Asie et du Pacifique a été approuvée par le groupe gouvernemental;
- les projets de décision concernant les documents GB.340/INS/7(Rev.1) (Rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021), GB.340/INS/8(Rev.1) (Rapport de la quatorzième Réunion régionale africaine), GB.340/PFA/8(Rev.1) (Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant) et GB.340/PFA/9(Rev.1) (Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019), questions inscrites à l'ordre du jour de la 340<sup>e</sup> session du Conseil d'administration<sup>1</sup>;
- l'ordre du jour de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence (juin 2021).

Le projet de décision proposé est formulé dans le tableau ci-après.

Conformément aux procédures spéciales applicables aux consultations par correspondance, qui viennent d'être approuvées (paragraphe 27 à 30 de l'annexe au document [GB.340/INS/1](#)), tous les membres du Conseil d'administration sont invités à exprimer leurs positions concernant ces six projets de décision. **Pour pouvoir être prises en considération, les réponses devront parvenir au Bureau au plus tard à minuit (heure de Genève), le mercredi 21 octobre 2020.** L'absence de réponse à un projet de décision sera considérée comme étant en faveur de la décision. Des commentaires peuvent être soumis pour chaque projet de décision en anglais, en français ou en espagnol, dans la limite de 700 mots.

En cas de consensus, les décisions prises seront annoncées à tous les membres du Conseil d'administration et publiées sur le site Web du Conseil d'administration, accompagnées de tous les commentaires ou explications dans la langue dans laquelle ils ont été soumis. Ces commentaires seront par la suite inclus sous forme résumée dans le procès-verbal de la session.

Si le consensus n'est pas atteint sur l'une de ces six décisions, le bureau du Conseil d'administration, après consultation du Groupe de sélection tripartite, décidera si le projet de décision devrait être

<sup>1</sup> Les textes de ces quatre projets de décision ne sont pas reproduits dans la présente annexe car ils figureront dans les procès-verbaux de la 340<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.

soumis au Conseil d'administration ou mis au vote à la majorité simple des membres titulaires uniquement, par correspondance également.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, l'assurance de notre très haute considération.

Le secrétariat du Conseil d'administration

## **6. Projet de décision concernant l'ordre du jour de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2021)**

*Rappelant sa décision en date du 3 avril 2020 de reporter à 2021 la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration:*

*a) décide, par correspondance, d'approuver les ajustements suivants à l'ordre du jour de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2021):*

- i) au titre de la question I (Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général), la Conférence examinera le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT 2018-19, le rapport du Directeur général (consacré aux effets de la crise du COVID-19), les rapports concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés pour 2019 et 2020, et le rapport des Présidents du Conseil d'administration portant sur les périodes 2019-20 et 2020-21;*
- ii) au titre de la question II (Programme et budget et autres questions), la Conférence examinera le Projet de programme et budget pour 2022-23, les états financiers consolidés et vérifiés pour 2019 et 2020, ainsi que d'autres questions administratives, dont la composition du Tribunal administratif de l'OIT et du Comité des pensions du personnel du BIT;*
- iii) au titre de la question III (Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations), la Conférence examinera les rapports établis conformément à la décision du 10 juin 2020;*
- iv) au titre des questions IV (discussion générale sur les inégalités et le monde du travail), V (discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale) dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable) et VI (discussion générale sur les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie), la Conférence examinera les rapports mis à jour pour tenir compte des faits nouveaux survenus en raison de la crise du COVID-19 et de son impact sur le monde du travail;*
- v) au titre de la question VII, la Conférence examinera le retrait de la convention (no 34) sur les bureaux de placement payants, 1933, ainsi que l'abrogation de huit conventions internationales du travail et le retrait de neuf conventions et onze recommandations internationales du travail;*

*b) demande au Bureau d'élaborer, pour examen à sa 341<sup>e</sup> session (mars 2021), des propositions*

---

*concernant les modalités d'organisation de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence (juin 2021), y compris un programme de travail pour la plénière et les commissions.*

- Pour
- Contre sans faire obstacle au consensus
- Contre en faisant obstacle au consensus

## **2. Commentaires reçus des membres du Conseil d'administration**

---

**Groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)**

Le groupe des PIEM se félicite que tous les mandants aient reconnu la nécessité de tenir compte de la crise du COVID-19 dans les travaux de la session de 2021 de la Conférence, et espère que des discussions constructives auront lieu dans le cadre des travaux de la Section de haut niveau sur le COVID-19 ainsi que lors du Sommet sur le monde du travail. Eu égard à sa composition tripartite unique et à son mandat, l'OIT se doit de montrer la voie à suivre pour surmonter la pandémie et ses conséquences dévastatrices pour le monde du travail.

À cette fin, il est primordial que la Conférence adopte à sa session de 2021 un document présentant des mesures, des politiques et des interventions concrètes sur lesquelles les mandants, le Bureau et la communauté internationale pourront s'appuyer pour promouvoir la reprise et le travail décent. Le groupe des PIEM encourage le Bureau à soumettre des propositions en ce sens en vue de l'examen en mars des modalités d'organisation de la Conférence, et compte mener d'ici là une réflexion sur les moyens d'atteindre cet objectif, en étroite collaboration avec les autres mandants tripartites, par exemple dans le cadre de consultations intersessions. Le groupe des PIEM ne doute pas que la session de 2021 de la Conférence aboutira à un résultat qui servira les intérêts de tous les mandants et permettra à l'OIT de s'acquitter de l'important mandat qui est le sien.

**Royaume-Uni  
Membre  
gouvernemental titulaire**

Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration du groupe des PIEM sur ce point. Il soutient sans réserve l'adoption d'un document final à la 109<sup>e</sup> session de la Conférence, eu égard à la mission dont l'OIT, et elle seule, est investie s'agissant des questions sociales et liées à l'emploi. Le Royaume-Uni remercie le Bureau pour le document élaboré à l'intention de la Section de haut niveau, dans lequel il propose que l'OIT lance une initiative pour sortir de la crise du COVID-19. Des consultations devraient être organisées entre les 340<sup>e</sup> (novembre 2020) et 341<sup>e</sup> (mars 2021) sessions du Conseil d'administration pour préparer des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre pour que la session de 2021 de la Conférence aboutisse à un résultat concret sur cette importante question.